

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant les travaux devant le 4 place de la Poissonnerie du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 1<sup>er</sup> février 2024.
- Considérant la nécessité de réglementer le stationnement afin de préserver la sécurité,

**ARRETE :**

N°2023-217

**Objet :** Mise en place d'un échafaudage avec création d'une zone de sécurité  
4 Place de la Poissonnerie  
Du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 1<sup>er</sup> février 2024  
Société DUMONTIER

**Article I :**

- La pose d'un échafaudage 6 ml de longueur et 1 ml de largeur sur le trottoir le long du 4 place de la Poissonnerie à Forges-les-Eaux est autorisée du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 1<sup>er</sup> février 2024.

**Article II :**

Le stationnement sera interdit devant le 4 place de la poissonnerie à Forges-les-Eaux.  
Une déviation sécurisée des piétons sera mise en place afin de contourner la zone occupée sur trottoirs.

**Article III :**

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux.  
L'entreprise DUMONTIER, 1388 route de Rouvray, 76440 Roncherolles-en-Bray prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

**Article IV :**

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,  
Forges-Les-Eaux, le 12 octobre 2023

Le Maire  
Christine LESUEUR

Publié électroniquement sur le site Internet de

Forges-les-Eaux le : **13 OCT. 2023**

